



PPCR : Le Premier ministre décide d'appliquer le protocole d'accord

Paris, le 30 septembre 2015

Le Premier ministre vient d'annoncer que les dispositions du protocole d'accord sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations seraient mises en œuvre et la CFDT s'en félicite pour tous les personnels de la Fonction publique.

La rénovation des grilles indiciaires, l'amélioration des déroulements de carrières, l'engagement de revaloriser le point d'indice sont autant de bonnes nouvelles pour les agents. Ce sont là des revendications que la CFDT a portées tout au long de la négociation et c'est leur traduction dans le protocole d'accord qui a emporté son choix d'en être signataire.

La CFDT a pris ses responsabilités vis à vis des agents qu'elle représente et elle a voulu le faire dans le cadre du dialogue social. Les organisations qui ont rejeté l'accord ont donné la preuve de leur incapacité à prendre les leurs.

La CFDT regrette que cet accord non validé renvoie au seul gouvernement la décision de l'appliquer.

Mais dans la suite des discussions qui vont s'engager avec les seules organisations signataires sur chacun des points du protocole, la CFDT sera là pour défendre les intérêts des agents.

Et la CFDT continuera d'affirmer qu'il faut dans la Fonction publique un dialogue social de qualité fondé sur la culture de la négociation et de l'accord.